



Déclaration liminaire CSA SPIP 94

14.10.2026

Madame la Présidente,

Nous voici réunis pour ce dernier CSA en formation ordinaire de la mandature. Cette déclaration est l'occasion de dresser un bilan sur le dialogue social au sein du SPIP 94.

Si nous partageons le constat de la régularité et de votre disponibilité pour dialoguer avec notre organisation syndicale, cependant nous nous interrogeons sur la prise en compte des inquiétudes dont les équipes nous font part.

La production de notes de service dont l'objectif serait de sécuriser les personnels aboutit à l'effet inverse de celui recherché. En effet, un empilement de notes ne constitue pas selon nous une politique de service, qui plus est quand l'accompagnement dans l'application de ces notes fait souvent défaut.

Depuis votre arrivée, presque une trentaine de notes de service ont été examinées en CSA dont 5 sont inscrites à cet ordre du jour. Comment demander à des personnels tous corps confondus, de s'approprier un tel nombre de notes en un si court délai ?

La communication est un sujet sur lequel nous avons attiré votre attention à plusieurs reprises ; elle est particulièrement importante dans un contexte de situation RH carencée. En tant que représentant-es du personnel, nous estimons qu'une communication constructive passe sans aucun doute par l'écoute des personnels et le crédit porté à leur expérience sur les terrains.

Nous vous avons déjà alerté sur les incidences d'une telle méthodologie et nous ne pouvons que déplorer le fossé qui se crée entre les équipes et l'encadrement.

Ces revendications s'inscrivent dans nos missions de représentant-es du personnel que la CGT SPIP 94 a pleinement investie lors de cette mandature. Nous avons en effet régulièrement siégé aux différentes instances, au cours desquelles nous avons été force de propositions et porté des amendements aux textes examinés.

Nous avons relayé la parole et les revendications des personnels en amendant les ordres du jour des CSA ou en sollicitant des audiences afin de porter des sujets impactant les collègues.

L'ordre du jour de ce présent CSA est « conséquent » et les sujets des notes de service ont un impact certain sur le fonctionnement et l'organisation du service.

Trois notes de service concernent le milieu ouvert. Elles sont relatives à l'organisation du pôle administratif, à l'organisation des permanences et à la mise en place du suivi différencié au sein de l'antenne de Créteil. Si cette dernière reprend la classification des différents suivis tels que décrits dans le RPO1, nous ne pouvons que nous étonner que certaines préconisations n'aient pas été retenues, telles que la nécessité de la constitution d'un dossier complet ou encore la déclinaison et donc l'adaptation aux possibilités du service et des partenaires, parties prenantes dans le suivi.

Les deux dernières notes reviennent sur l'organisation de service de l'antenne de Fresnes et sur la gestion des dossiers et de l'affectation des dossiers.

Si vous rappelez le contexte de la rédaction de cette note, à savoir la surpopulation carcérale couplée aux difficultés RH du service, ces dernières ne sont pourtant que partiellement prises en compte (notamment des personnels administratifs).

A l'occasion de rencontres et d'échanges avec les collègues du MF, nous vous avons relayé leur demande d'une note globale venant clarifier l'organisation du service, ainsi que la sécurisation de la prise en charge des personnes suivies, par le maintien du binôme tel qu'il existait jusqu'alors.

Nous espérons que vous saurez tenir compte de la parole des agents s'exprimant à travers notre présence à cette instance.

En notre qualité de représentant.es du personnel, nous continuerons à porter la voix des agents.

Les représentant.es du personnel CGT SPIP 94

Créteil, le 14 .10.2026